






# LA FORMATION INITIALE

La formation initiale recouvre les formations conduisant aux diplômes suivants :

-  Animateur Club
-  Animateur mini-basket
-  Initiateur
-  Entraîneur Jeune
-  Entraîneur Régional

**PASSERELLES**  
vers le BP JEPS Basket ou Sports Collectifs  
(mention basket) et vers le CQP TSBB.



Le stagiaire titulaire du diplôme d'Animateur Mini ou Club est dispensé des exigences à la mise en situation pédagogique du BP JEPS Basket.

Le stagiaire titulaire du diplôme d'Initiateur et d'arbitre départemental obtient par équivalence l'UC6 du BP JEPS Basket.

Le stagiaire titulaire du diplôme d'Entraîneur Jeune obtient par équivalence les UC8 et 9 des BP JEPS sports collectifs (mention basket) et BP JEPS Basket.

L'obtention du P1 du CQP.TSBB conduit à la délivrance du Diplôme d'Entraîneur Jeune. Néanmoins, le diplôme d'Entraîneur Jeune ne donne pas l'équivalence avec le P1 du CQP.TSBB. En disposant du diplôme d'EJ, le candidat pour entrer en formation CQP.TSBB doit déposer un dossier de Valorisation des Acquis de l'Expérience.

L'obtention du P2 du CQP.TSBB conduit à la délivrance du Diplôme d'Entraîneur Régional. Néanmoins, le diplôme d'Entraîneur Régional ne donne pas l'équivalence avec le P2 du CQP.TSBB. En disposant du diplôme d'ER, le candidat pour entrer en formation CQP.TSBB doit déposer un dossier de Valorisation des Acquis de l'Expérience.

